

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE112

présenté par

Mme Morel, M. Esquenet-Goxes, M. Bolo, Mme Babault, M. Daubié et M. Ramos

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

« Les opérateurs de plateforme en ligne qui mettent en œuvre un mécanisme d'identification du profil utilisateur à titre onéreux le distinguent du mécanisme de certification à titre gratuit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à exiger que toute plateforme mettant en œuvre un mécanisme de certification de l'identité ou du profil de l'utilisateur, incluant des certifications octroyées à titre gratuit et des certifications octroyées suite à une contrepartie économique, doit assurer que ces différentes certifications soient clairement identifiables les unes par rapport aux autres.

En effet, par exemple, la plateforme Twitter a mis en œuvre un mécanisme de certification appelé "Twitter Blue" qui octroie la « coche bleue » à tout utilisateur qui paye 7 à 8 euros par mois. Jusqu'à présent, cette coche bleue était utilisée pour indiquer des comptes d'intérêt public, notoires et authentiques. Désormais, la coche bleue peut vouloir dire soit qu'un compte est authentique, soit qu'il a souscrit un abonnement à Twitter Blue.

Cette différence est trompeuse, la distinction des comptes authentiques et des comptes payants n'étant pas facilement réalisable.

Cette même confusion a entraîné la perte de 16 milliards de dollars de valorisation du groupe pharmaceutique Eli Lilly, lorsqu'un faux compte ayant payé la coche bleue indiquait que le groupe rendrait l'insuline gratuite.

Distinguer sans efforts les comptes authentiques des comptes payants permettrait donc de limiter tous risques de confusion, qui peuvent avoir des conséquences graves.

Cet amendement a été travaillé en partenariat avec les JDEMS.